

La colère gronde au collège du Clos Tardif de Saint-James, privé d'un professeur de maths



Parents, élèves, enseignants, personnels du collège, tous réclament l'égalité des chances pour les enfants, qu'ils bénéficient de l'enseignement en mathématiques auquel ils ont droit. Ouest-France

Lundi 3 mars, les parents d'élèves, soutenus par les professeurs de toutes matières, se sont mobilisés devant le collège pour exprimer leur inquiétude, leur lassitude et leur colère.

Sven, élève de 4^e [du collège du Clos-Tardif de Saint-James](#) (Manche) désabusé, résume : « C'est simple, depuis trois ans que je suis au collège, mes cours de maths s'arrêtent après le mois de novembre. » Une professeure précise : « C'est la huitième année que ça dure. Le professeur est en arrêt prolongé chaque année, puis c'est le parcours du combattant pour avoir des remplaçants. »

D'où leur mobilisation lundi 3 mars 2025, pour tenter de se faire entendre des instances de [l'Éducation nationale](#). Des professeurs de mathématiques sont en poste au collège mais ils ne peuvent à eux seuls compenser l'absence d'un collègue. « Nous perdons du temps à tenter de rattraper les lacunes des élèves, dont certains n'ont pas eu de cours de mathématiques pendant des mois, et plusieurs années de suite », explique un enseignant venu soutenir les parents et les élèves.

Voir aussi : [VIDEO. Revivez la Grande cavalcade de la 151e édition du carnaval de Granville](#)

De l'art plastique à la place des mathématiques

« La principale, Madame Rouzaire, fait ce qu'elle peut pour tenter de récupérer quelques heures de cours ici et là, un professeur de maths vient parfois d'Isigny le mardi. Quand le cours de maths n'est pas simplement remplacé par de l'art plastique », déplore une représentante des parents d'élèves, soulignant les recherches de solutions de l'équipe du collège.

Plusieurs parents envisagent de recourir à des cours particuliers, « mais ce serait profondément injuste et inéquitable ». Les parents ont fait le compte : depuis le 12 décembre, date de l'arrêt maladie de la professeure remplaçante, 122 heures de mathématiques n'ont pas été assurées pour une classe de 6^e, une de 5^e, deux de 4^e ainsi qu'une partie de classe de 3^e.

Lire aussi : [Treize postes en moins dans les collèges de la Manche : les profs « pas étonnés »](#)

Les parents d'élèves attendent que l'État remplisse ses obligations

« L'Éducation nationale a l'obligation légale d'assurer l'enseignement de toutes les matières obligatoires inscrites aux programmes, selon les horaires réglementaires prescrits. Or, le manquement à cette obligation, qui prive un élève de l'enseignement considéré, pendant une période prolongée, est une faute qui engage la responsabilité de l'État, comme l'a jugé le Conseil d'État dans son arrêt du 27 janvier 1988. » C'est le message que les parents ont adressé à la rectrice de l'académie de Normandie, Christine Gavini-Chevet le 31 janvier. Sans rechercher à engager une action en justice, ils se disent déterminés à être entendus.

Lueur d'espoir : depuis l'annonce de cette mobilisation, une offre d'emploi a été publiée, indiquant que le rectorat recherche un professeur de mathématiques.